

Aide aux commerces ruraux

AGGLOMERATION MONTARGEOISE ET RIVES DU LOING

Présentation du dispositif

L'aide proposée par l'Agglomération Montargeoise et Rives du Loing vise l'achat ou la réhabilitation du matériel indispensable pour les commerces essentiels des centres-bourgs.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les commerçants et artisans immatriculés et exerçant leur activité dans les communes de moins de 5000 habitants de l'agglomération.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide vise l'achat ou la réhabilitation du matériel indispensable pour les commerces essentiels des centres-bourgs mais aussi la mise aux normes PMR.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclus les agences immobilières, les professions libérales, les pharmacies, les professions paramédicales, les hôtels et les commerces de luxe.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention va jusqu'à 40% total des dépenses éligibles, dans la limite de 10 000€ pour l'achat de matériel indispensable et dans la limite de 4 000€ pour la mise aux normes PMR.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'Agglomération Montargoise.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - > Entreprise Individuelle
 - > Artisan
 - > Commerçant

Organisme

AGGLOMERATION MONTARGEOISE ET RIVES DU LOING

- **Siège**
1 Rue du Faubourg de la Chaussée,
45200 MONTARGIS
Web : www.agglo-montargoise.fr